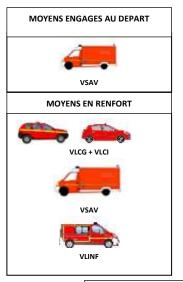
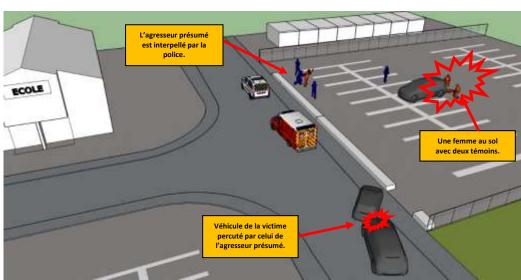
Interventions et impacts psychologiques

CONTEXTE

Le 3 janvier 2017 à 11h30, un VSAV est engagé par le CTA pour une personne blessée sur la voie publique suite à un différend familial. Lors du transit le CODIS prévient le chef d'agrès qu'il s'agit d'une agression à l'arme blanche.





SITUATION A L'ARRIVEE DES SECOURS

- Deux voitures vides sont accidentées à l'entrée d'un parking. La porte de l'un des véhicules est couverte de sang ;
- Sur le parking à environ 10 mètres de l'AVP, une femme blessée est au sol, cachée derrière une voiture en stationnement en compagnie de 2 témoins ;
- Deux personnels de la police municipale ont appréhendé l'agresseur présumé près de l'école. Celui-ci est très agité et difficile à maitriser;
- Une dizaine de riverains du quartier se rassemble à proximité de l'intervention.

PREMIERES ACTIONS LANCEES

- Le servant du VSAV aborde la victime pour un bilan d'urgence vitale. Il est aidé par le conducteur qui « garde un œil » sur l'agresseur car les forces de l'ordre ont du mal à le contenir ;
- Le chef d'agrès effectue un bilan circonstanciel avec les témoins et la police. Celui-ci apprend que dans un premier temps l'agresseur, après avoir percuté la voiture de la victime, l'a poignardé à plusieurs reprises à l'intérieur de son véhicule. Des témoins sont intervenus et elle s'est réfugiée derrière une voiture sur le parking. Malgré cela, il a ensuite continué son action lorsqu'elle était au sol.



PREMIER MESSAGE DU CHEF D'AGRES

«AVP suivi d'une rixe à l'adresse indiquée. Une victime état grave qui présente environ une dizaine de coups de couteau sur le corps qui vient de tomber en arrêt cardio-respiratoire. Je demande un chef de groupe, SMUR se présente. Police nationale et municipale sur les lieux. Message terminé».

Groupement opérations Service doctrines

opérationnelles

IMPACTS PSYCHOLOGIQUES: PREVENIR ET TRAITER

PENDANT L'INTERVENTION:

1) La mise en sécurité: mettre en lieu sûr les impliqués et témoins de potentielles conséquences physique et psychologique.

Dans cette situation, Les deux témoins ont été isolés rapidement par les forces de l'ordre dans un véhicule de la police. L'enfant de la victime, présent au moment de l'agression dans le véhicule de sa mère, a spontanément été se réfugier dans son école.

2) Le repérage des états de stress:

Observer les impliqués et les personnes témoins de l'intervention afin de déterminer leur niveau de stress (aigu ou dépassé).

Attention : dans les états de décompensation psychique et ou de troubles psychiatriques, la force de l'individu est décuplée...

Le médecin de permanence du SDIS a été engagé afin d'évaluer l'impact psychologique de l'évènement sur l'ensemble des personnes impactées par cette intervention.

3) Le transport: pour l'évaluation et une éventuelle prise en charge de l'impact psychologique en milieu hospitalier.

Les témoins et l'enfant ont été évacués vers un centre hospitalier. L'enfant du couple a plus particulièrement été pris en charge par un infirmier du SSSM dans l'établissement scolaire avant son évacuation.

4) La remontée d'information via la permanence SANTE-CODIS: depuis août 2016, une procédure de sollicitation opérationnelle des psychologues du SDIS77 a été mise en place.

Bien que le médecin de permanence présent sur les lieux n'ait pas relevé d'état de stress particulier pour nos équipes, la psychologue du SDIS a mis en place le dispositif de veille psychologique. Elle a contacté individuellement les personnels du VSAV afin de faire le point, quelques jours après.

APRES L'INTERVENTION:

1) Le defusing: après ce type d'intervention, le chef d'agrès ou le COS peut revenir sur les faits et le vécu des agents et les inviter à partager cette expérience commune autour d'un café ou à la suite de son débriefing technique.

Personne n'est obligé de parler, la simple présence et l'écoute suffisent pour partager, comprendre, soutenir ou être soutenu(e).

2) <u>Le repérage des états de stress</u>:

Dans les heures et les jours qui suivent, des réactions physiologiques et psychologiques normales peuvent apparaitre (ex.: trouble du sommeil, retour fréquent des images et/ou sensation liées à l'événement, irritabilité, etc.).

C'est l'affaire de tous...

3) Comment aider un collègue, un ami :

Aider peut se concrétiser par :

- écouter sans juger ;
- > encourager à participer à des activités collectives (sport, repas conviviaux,...);
- prendre conseil auprès de la CAMP;
- > prévenir une éventuelle évolution délétère en échangeant avec une personne de l'encadrement sensible à ces questions.

Un événement potentiellement traumatique peut mettre jusqu'à un mois pour se « digérer » psychiquement. Passé ce délai, si les réactions n'ont pas diminué ou si elles se sont intensifiées, ne pas hésiter à demander une aide professionnelle.

4) L'accompagnement psychologique confidentiel:

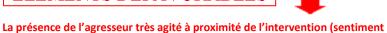
Au sein du SDIS77, les psychologues de la Cellule d'Aide Médico-Psychologique (CAMP) vous reçoivent à votre demande, dans le cadre de consultations confidentielles et sur rendez-vous : 01.60.56.83.61 (ligne directe de la CAMP).

D'autre part, Il est aussi tout à fait légitime de pouvoir choisir un suivi à l'extérieur du SDIS.

L'essentiel étant la qualité de la relation que l'agent nouera avec son thérapeute et les bienfaits qu'il en retirera personnellement et professionnellement.



d'insécurité de l'équipe);



- L'heure de l'intervention, juste avant la sortie des classes, a compliqué ensuite l'évaluation du nombre de personnes ou d'enfants réellement témoins:
- La prise en compte tardive des principaux témoins isolés dans un véhicule des forces de l'ordre ;
- Le temps nécessaire à la reconstitution des événements afin de hiérarchiser des idées de manœuvre interservices;
- La fuite de l'enfant de la victime qui s'est réfugié de lui-même dans son établissement scolaire. Ce sont ses camarades qui ont signalé à l'encadrement de l'école sa situation alors qu'il leur expliquait l'altercation entre ses parents (1 heure après);
- L'annonce prématurée du décès de la victime à la famille, présente au milieu des riverains, par un membre du SMUR sans concertation avec le médecin référent et/ou le chef de groupe;
- L'exaspération des riverains vis-à-vis de l'agresseur qui deviennent hostiles à l'annonce du décès.

Groupement opérations Service doctrines opérationnelles

ELEMENTS FAVORABLES



- La prise en charge rapide de la victime par des témoins;
- L'expérience du personnel du 1er VSAV sur les lieux de l'intervention;
- L'arrivée rapide du SMUR malgré la distance ;
- Les idées de manœuvre prises après concertation entre tous les services présents; (prise en charge psychologique, contraintes judiciaires, remontée d'information aux différentes autorités sur place, évacuation des impliqués après accord de la police, préservation de la scène de crime, etc.).
- La présence du médecin SSSM et la remontée d'information à la permanence Santé du CODIS et à la CAMP;
- L'arrivée simultanée du chef de colonne et du chef de groupe pour une meilleure coordination;
- La présence d'un infirmier SSSM ayant une formation initiale en psychiatrie.

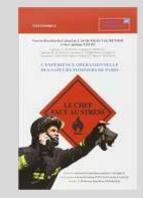
CE QU'IL FAUT RETENIR

- Demander aux forces de l'ordre d'évacuer au plus vite le présumé agresseur ;
- En cas de contexte particulier ou pour des raisons de sécurité, il est possible de déplacer les véhicules de secours du lieu initial de l'intervention afin de travailler dans de meilleures conditions;
- Un recensement conjoint interservices des témoins et de leur implication vis-à-vis de l'évènement;
- En concertation avec les services médicaux, préparer l'annonce du décès d'un proche à une famille (en milieu hospitalier ou dans un lieu isolé);
- La prise en charge SUAP et/ou psychologique d'une personne victime ou en état d'arrestation peut vous amener à devenir un témoin dans la procédure judiciaire.

Ont contribué à la rédaction :

Les intervenants, Ltn Jomat, Gallianne Fin (Psychologue), Ltn Bidaut.

DISPONIBLE SUR @:





CUMP



Qu'est-ce qu'une victime!



Traumatismes psychologiques



Liens utiles



Etre témoin ...